



Plan d'action Canopée

**Commentaires et recommandations
du Conseil régional de l'environnement de Montréal**

Présentés à

**La commission permanente sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs**

Octobre 2012

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Rédaction : Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Qc) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télec. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a acquis une expertise dans le domaine de la protection des espaces verts, de leur mise en valeur et du verdissement urbain, mettant de l'avant les multiples bénéfices liés aux espaces verts et plus spécifiquement aux arbres, ainsi que la diversité des lieux potentiels de plantation avec leurs avantages et leurs contraintes. Au cours des dernières années, le CRE-Montréal a réalisé plusieurs documents liés au verdissement : [Le verdissement montréalais – pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique \(2007\)](#) ; [Les outils développés pour sensibiliser et faciliter l'action de verdissement \(2007\)](#) ; [Matériaux réfléchissants et perméables pour contrer les îlots de chaleur urbains \(2008\)](#) ; [Guide sur le verdissement pour les propriétaires institutionnels, commerciaux et industriels \(2010\)](#) ; [Rafraîchir Place Normandie \(2011\)](#) ; [Guide ressource – Ma place nature, Pourquoi verdier les centres commerciaux? \(2012\)](#).

Tout d'abord, le CRE-Montréal tient à signifier son appui à l'objectif visé qui est d'augmenter de 20% la canopée actuelle en ajoutant 300 000 arbres sur une période de 10 ans sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour toutes les bonnes raisons qui sont bien connues aujourd'hui, ce vaste projet de verdissement trouve tout son sens.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) inclut la mise en place d'une ceinture et trame vertes et bleues, dans une perspective de protection de la biodiversité. Le Plan d'action canopée s'inscrit tout à fait dans une telle perspective, notamment en participant à la création de corridors verts reliant les milieux naturels. Il est donc important qu'il y ait convergence entre ces outils urbanistiques.

Tel que reconnu mondialement et intégré dans le document complémentaire «La canopée montréalaise», améliorer l'environnement des arbres et la diversité biologique (recommandations 5 à 8 en pages 12-13) est aussi capital notamment pour la pérennité des plantations. Cette approche est incontournable pour une gestion durable du patrimoine arboricole.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé par les services de la Ville montre clairement que les potentiels et les besoins sont grands et répartis entre les domaines publics et privés, et qu'ils varient également en fonction des secteurs de l'île. Partant de tels constats, il est important, comme le stipule le Plan d'action canopée, de partager adéquatement les actions de plantation.

Une fois le diagnostic établi et l'objectif fixé et inscrit dans le temps, la vraie question qui se pose est : quelles sont les solutions pour y parvenir?

Selon le CRE-Montréal, l'accent doit donc être mis sur les moyens qu'il faut déployer pour atteindre l'objectif visé sur une échéance d'une décennie. À cet égard, il apparaît que le Plan d'action canopée manque beaucoup de contenu. Le document présenté ne contient en effet que six points expliquant les moyens qui seront mis en œuvre, certains très vagues et d'autres très pointus (point 5 en page 5). Cela semble nettement insuffisant pour parler d'un plan d'action.

D'autre part, comme l'échéancier se déploie sur une décennie, il apparaît indispensable de se doter d'un mécanisme de suivi permettant d'évaluer les actions réalisées et donc les moyens mis en œuvre pour effectuer des réajustements si nécessaires, concernant tant le domaine public que privé. Sur cet aspect également, le Plan d'action canopée apparaît faible.

Dans la perspective que l'agglomération se dote des moyens suffisants pour atteindre l'objectif du Plan d'action canopée, le CRE-Montréal souhaite donc faire part de ses recommandations à la Commission.

Recommandation 1 : S'assurer que l'argent est et sera au rendez-vous

Il est évalué à 68,4M\$ sur 10 ans l'investissement nécessaire pour planter les 75 000 arbres supplémentaires sur le domaine public et 70M\$ pour le milieu privé. Deux questions majeures se posent :

- Y a-t-il un engagement ferme de l'agglomération d'accorder près de 7 millions annuellement de plus à ses budgets actuellement alloués à la plantation d'arbres ?

Trois millions ont déjà été alloués. C'est un début encourageant, mais c'est plus du double qui sera nécessaire, selon les estimations fournies, pour atteindre l'objectif. Sachant également que les ravages possibles de l'Agrile du frêne pourraient exiger des investissements importants au cours des prochaines années juste pour maintenir le patrimoine arboricole actuel, et que beaucoup d'arbres publics nécessitent nombre d'améliorations en terme d'aménagement (ex. : agrandissement des fosses) et d'entretien, l'administration publique devra s'engager à allouer d'importantes sommes pour ses arbres.

- Comment sera financée la plantation sur le domaine privé ?

Les plus gros efforts, selon le Plan d'action canopée, devront être consentis sur le domaine privé. Ce sont donc aussi des investissements importants qui devront être faits. Le Plan n'indique pas clairement les actions consenties en ce sens et ne détaille pas les grandes stratégies qui seront mises en place par secteur d'activités. Par exemple, en supposant que dans certains cas la taille des arbres plantés pourrait être beaucoup petite que dans le cas des arbres sur rue, les coûts par arbres devraient être largement diminués. Quelle évaluation fait-on alors des investissements nécessaires sur le domaine privé ?

Il n'en demeure pas moins aussi qu'il faut assurer du financement pour les outils de promotion et de communication et pour soutenir les organismes qui œuvrent déjà dans ce dossier.

Recommandation 2 : Effectuer un suivi annuel des résultats de plantation dans les différents secteurs d'activités

Dans le document complémentaire «La canopée montréalaise», les recommandations 1 à 3 devraient permettre d'avoir un portrait juste du patrimoine arboricole mais ne permettront aucunement de faire le suivi des plantations et d'en évaluer le succès. Il est indispensable que l'administration publique se dote des outils nécessaires en ce sens qui permettront une rétroaction efficace, de mettre de l'avant les bons coups, de les partager pour qu'ils aient un effet mobilisateur.

Recommandation 3 : S’assurer que le domaine public est exemplaire et que tous les arrondissements et toutes les villes liées participent à la hauteur des besoins établis

Dans le document complémentaire «La canopée montréalaise», la recommandation 14 en page 33 concernant l’augmentation de la canopée dans les parcs est intéressante car elle a le mérite d’être claire, facilement applicable et vérifiable. La même chose devrait être faite pour tous les types de lieux publics. Ainsi le suivi en serait facilité et les ajustements ou efforts à apporter seraient clairement identifiables.

Recommandation 4 : Mobiliser les différentes catégories d’acteurs du domaine privé en développant des stratégies adaptées pour chacune d’entre elles

Dans le document complémentaire «La canopée montréalaise», la recommandation 4 (page 11), si elle est essentielle, elle n’en demeure pas moins trop générale. Comment l’agglomération de Montréal compte-t-elle la mettre en application ? Des recommandations comme «conserver le maximum d’arbres lors de la mise en valeur des terrains vacants» (recommandation 12 en page 32) sont intéressantes mais gagneraient à être mieux définies pour qu’elles puissent être appliquées et cela sur l’ensemble du territoire de l’île. Dans ce cas, un règlement pourrait encadrer en ce sens tout développement.

La recommandation 15 en page 33 proposant «aux gestionnaires des centres commerciaux le défi d’atteindre un indice de canopée de 15% d’ici 2025» est bien plus un objectif qu’une action. Le vrai défi est de mobiliser ces gestionnaires à agir dans cette direction. Le document ne propose rien. Le CRE-Montréal a pour sa part débuté une campagne, Ma place nature, qui vise spécifiquement à inciter ce type d’acteurs à verdir leur stationnement. Les contacter pour les sensibiliser, les rencontrer pour les convaincre d’agir, leur donner l’occasion d’échanger avec des pairs qui ont déjà fait cet effort, les soutenir dans leur démarche de verdissement; voici des actions incontournables pour parvenir à l’objectif fixé. Par ailleurs, une réglementation actualisée dans cette perspective au niveau du nombre de places de stationnement obligatoire permettrait d’en réduire le nombre au profit du verdissement.

De la même façon, la recommandation 16 en page 34 concernant les industries est insuffisante. Là encore, le CRE-Montréal a mis en place la campagne Révélez votre nature (www.revelezvotrenature.com) qui vise à mobiliser les propriétaires à planter sur leur terrain. Cette campagne, démarrée dans l’arrondissement Saint-Laurent et aujourd’hui déployée dans 4 arrondissements et une ville liée, a pour objectif de rejoindre tous les territoires de l’île. Elle s’intègre parfaitement dans le Plan d’action canopée. Le CRE-Montréal est donc tout disposé à collaborer dans cette perspective avec les instances municipales.

Recommandation 5 : Impliquer des représentants de la collectivité montréalaise qui possèdent une expertise dans le verdissement

Il existe un bon nombre d’organisations montréalaises qui ont à cœur le verdissement du milieu urbain et qui ont réalisé et réalisent beaucoup de projets, développant ainsi une bonne expertise quant aux enjeux et aux solutions à mettre en place. L’administration municipale a ici l’opportunité de bénéficier de toute cette connaissance diversifiée et très souvent bien adaptée à des réalités locales, de la maintenir, de favoriser la

synergie entre les projets et de leur donner le support nécessaire pour qu'ils puissent vraiment faire une différence à l'échelle régionale.

Recommandation 6 : Déployer des outils de communication qui permettent de rejoindre le plus grand nombre de citoyens (individus et corporations)

À cet égard aussi le Plan d'action canopée est faible. Pourtant bien informer et sensibiliser est incontournable pour parvenir à mobiliser la collectivité montréalaise vers le même objectif commun. Le CRE-Montréal considère donc comme indispensable que l'agglomération de Montréal élabore un plan de communication et de promotion spécifiquement pour le Plan d'action canopée. Rejoindre les différents acteurs de la société va demander des stratégies différentes et qui vont permettre de toucher le plus grand nombre, et pas seulement les convaincus.

Recommandation 7 : Mettre en place les structures de concertation nécessaires pour assurer l'atteinte de l'objectif

En raison de la diversité des acteurs, des multiples enjeux qui y sont associés, des réalités très diverses d'un territoire à l'autre, et du besoin de préciser fortement le plan d'action, il est indispensable de mettre en commun les objectifs afin d'œuvrer collectivement dans la même direction. Une fois que l'on a dit cela, comment faire ? Le Plan d'action canopée n'y répond pas, si ce n'est que dans des termes très généraux. Le CRE-Montréal est d'avis qu'il faut dans un premier temps mettre en place une structure de comités dynamique ayant des livrables et un échéancier précis. En ce sens, le CRE-Montréal propose la structure suivante :

- Un comité principal qui suivrait l'avancée de la mise en œuvre du Plan d'action canopée et ferait ses recommandations en s'appuyant notamment sur les données issues des comités sectoriels et spécifiques. Il devrait être représentatif des différents secteurs d'activités pertinents de la société montréalaise;
- Des comités sectoriels pour le domaine privé par grand champ d'activités (enseignement, santé, religieux, artères commerciales, centres commerciaux, zones industrielles...) afin de définir les moyens spécifiques à mettre en œuvre et s'assurer ainsi d'être bien arrimé avec la réalité de chaque secteur;
- Un comité qui se penchera spécifiquement sur le volet réglementaire en s'inspirant des cas exemplaires comme celui des arrondissements de Saint-Laurent et de Rosemont-La-Petite-Patrie
- Un comité de communication qui viendra appuyer le comité principal et proposera des voies de communication variées et adaptées à l'enjeu, aux acteurs ciblés et aux contextes locaux;
- Si nécessaire découlera l'appel à l'avis d'experts externes sur des sujets particuliers.